ADR DE BASE - FORMATION TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

ADR

La formation peut accueillir 6 à 20 stagiaires sur nos sites de Cholet, Andrezé ou Trélazé.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Répondre aux obligations réglementaires du § 8.2 de l'ADR.
Obtenir le certificat ADR de base pour Conducteurs Routiers. Ce certificat est obligatoire pour accéder à toute autre spécialisation.
Etre sensibilisé aux risques liés au transport des Marchandises Dangereuses.
Connaitre les règles concernant le marquage, l'étiquetage, le stockage, la conformité des véhicules, des documents, pour le transport des marchandises dangereuses

Les + métier

La formation peut accueillir 6 à 20 stagiaires sur nos sites de Cholet, Andrezé ou Trélazé.

Public Visé

Conducteurs routiers, agents et professionnels du transport amenés à réaliser des opérations de transport de marchandises dangereuses par route. Débouchés : conducteur ADR de base, accès aux spécialisations transport de matières dangereuses (citerne, colis).

Pré Requis

Formation destinée aux conducteurs routiers
Aucun prérequis conformément à « l'arrêté TMD ».

Parcours pédagogique

Les thèmes suivants sont abordés durant les 3 jours de formation :

- Règlements et dispenses à la réglementation.
- La classification des marchandises dangereuses.
- Le marquage et l'étiquetage des emballages.
- Les dangers et les comportements des matières dangereuses.
- Les différents types d'emballages.
- La signalisation et l'équipement des véhicules.
- Le chargement et déchargement.
- Les documents obligatoires.
- La circulation et le stationnement des véhicules.
- Les accidents et les incidents.
- Le feu et les moyens de lutte contre l'incendie

Méthodes pédagogiques

Salle équipée d'un ensemble multimédia
Support pédagogique de type Power Point
Distribution d'un support de cours (livret stagiaire), à tous les participants.
Equipements nécessaires pour la pratique des exercices Incendie, et expériences.
**Formation réalisée en partenariat par BVT Organisme agréé par Arrêté Ministériel du 6 décembre 2012 - modifié par arrêté Ministériel du 5 Novembre 2013 N° NOR DEVP1241083A modifié par DEVP 1328438A*

Qualification Intervenant·e·s

Intervenant extérieur

Ageneau Formation SARL
27 rue de la sarthe - BP 90012 - CHOLET CEDEX - Tél. 02.72.62.71.27
e.mail : formation@ageneau.fr
SARL AU CAPITAL DE 60 000 € - Code APE 8559A - RCS 838 155 182 00010

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation du participant tout au long de la session de formation.
Test d'évaluation final (Obtention du certificat ADR, attestant de la réussite au test final - minimum requis 70% - Certificat valable 5 ans.)

Modalités d'accessibilité handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions. Nous contacter pour plus de précisions.

Durée

21.00 Heures **3** Jours

Effectif

De 6 à 20 Personnes

Contactez-nous !

Prune BELLANGER
Responsable d'Exploitation et Administrative
Tél. : 0785035944
Mail : prune.bellanger@ageneau.fr